



Démission-retraite, que puis-je faire?

Par **PetitHibou**, le **12/08/2010** à **07:33**

Bonjour,

Je suis actuellement infirmière en secteur public depuis 1980 (30 ans d'ancienneté donc), 4 enfants.

J'ai déposé une demande de démission au 1er octobre 2010.

Mon solde étant négatif d'une vingtaine d'heures, peut-on m'obliger à travailler ou puis-je demander à ce que ce soit retiré de ma dernière fiche de paye?

D'autre part j'ai déposé un dossier de retraite au 2 juillet 2010 pour le 1er décembre 2010. Y ai-je droit?

En l'attente d'une réponse de votre part, merci.
Cordialement.